

Année universitaire : 2024-2025

Composante : UFR MEDECINE

Statut de la formation : Actualisation

Formation

Intitulé de la formation : **MEDECINE FOETALE**

Type de formation : Diplôme inter universitaire (DIU)

Date du Conseil d'UFR :

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissements partenaires : Universités : Lyon, Clermont-Ferrand, Saint-Etienne

Responsable pédagogique : Dr Virginie GUIGUE

Régime : Formation initiale; Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		
Formation continue		30
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée		

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP :

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour participer activement à l'activité des centres pluridisciplinaires de diagnostic prénatal.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Médecins titulaires des spécialités suivantes : Gynécologie-obstétrique,

Pédiatrie, Chirurgie Pédiatrique, Génétique,

Radiodiagnostic et Imagerie Médicale.

Médecins titulaires du DIU de Foetopathologie

Médecins étranger et sages femmes

(sous certaines conditions)

2.2 Conditions d'admission

Sur dossier

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : nov à mars

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : non

Volume horaire de la formation : **100h**

Nombre d'ECTS :

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Si la formation ne possède pas de tableau MCC, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

L'enseignement de la Médecine Foetale est multidisciplinaire nécessitant des informations issues de 7 spécialités différentes.

Le programme se propose d'aborder les pathologies foetales dans leur globalité en faisant intervenir les différents spécialistes.

- Génétique et Cytogénétique (15 h)
- Embryologie (5h)
- Foetopathologie (5h)
- Imagerie -écho, IRM, scanner, Rx- 15h
- Prise en charge obstétricale (35h)
- Prise en charge pédiatrique (13h)
- Aspects psychologiques et éthiques (7h)
- Aspects organisationnels (5h)

Si la formation comporte des enseignements mutualisés avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : obligatoire

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage : Stage dans un CPDP Médecine Fœtale qui correspond à 20 réunions

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire :oui

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements : obligatoire

Absences aux examens :

Pas de rattrapage

III. Résultats

Article 5 : Jury

Périodes de réunion des jurys :

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Examen papier de FIn d'études

Participation aux réunions d'un CPDPN

Note minimum pour valider la formation :10/20

Article 7 : Redoublement

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 610 € (+ droits inter U)

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 910€

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation